

5,4 % DE LA POPULATION VAUDOISE VIT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

Dans le canton de Vaud, 37 100 personnes sont considérées comme pauvres en 2018, soit 5,4 % de la population. Les familles monoparentales, en particulier lorsqu'elles sont nombreuses, ainsi que les personnes seules ou vivant dans un ménage dont aucun membre n'a pu exercer une activité lucrative durant l'année sont parmi les plus touchées. En outre, le plus souvent, la pauvreté ne dure pas plus de deux ans.

Diverses approches existent pour mesurer la pauvreté. C'est le concept de pauvreté absolue qui a été retenu dans cet article. Celui-ci décrit la situation des personnes appartenant à un ménage dont les moyens financiers (mesurés ici par le potentiel de consommation) ne permettent pas de couvrir les besoins quotidiens ni de prendre part à un minimum de vie sociale. Ces personnes sont alors considérées comme vivant sous le seuil de pauvreté et le taux de pauvreté est calculé en rapportant leur effectif à l'ensemble de la population. En 2018, le seuil de pauvreté se monte en moyenne à 2100 francs pour les personnes seules et à 4100 francs pour un couple avec un ou deux enfants [T1]. La moitié des personnes considérées comme pauvres affichent un manque de ressources financières modéré, c'est-à-dire inférieur à 20 % du seuil ou moins.

LE TAUX DE PAUVRETÉ EST STABLE DEPUIS 2012

En 2018, quelque 37 100 personnes, soit 5,4 % de la population vaudoise, vivent dans un ménage dont les ressources financières se situent en dessous du seuil de pauvreté. Cela représente 20 100 ménages. Depuis 2012¹, le taux de pauvreté est resté

relativement stable, oscillant entre 5,0 % et 5,6 %.

LES FEMMES SEULES AVEC ENFANTS SONT PLUS AFFECTÉES PAR LA PAUVRETÉ

Le risque de se retrouver dans une situation de pauvreté varie fortement selon le type de ménage. Ainsi, les familles monoparentales sont cinq fois plus affectées par la pauvreté que les couples sans enfant (12 % contre 2,4 %). La différence est encore plus marquée avec les couples de 65 ans et plus sans enfant (1,2 %) [F1]. Les mères élevant seules leurs enfants sont plus touchées que leurs homologues masculins, et plus les enfants sont nombreux, plus le taux de pauvreté est important : les mères avec trois enfants ou plus sont 19 % à connaître la pauvreté (contre 11 % des pères dans la même situation). Outre la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle afin d'avoir une activité rémunérée qui permet de couvrir l'ensemble des besoins du ménage, le fait que les femmes affichent des revenus en moyenne moins élevés et qu'elles s'occupent généralement d'enfants plus jeunes contribue sans doute également à la pauvreté plus prononcée de cette population.

1-4 5,4 % de la population vaudoise vit en dessous du seuil de pauvreté

www.vd.ch/stat-revenu_conso



© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Amélie de Flaugergues

Rédaction: Nora Meister, Benjamin Gay

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

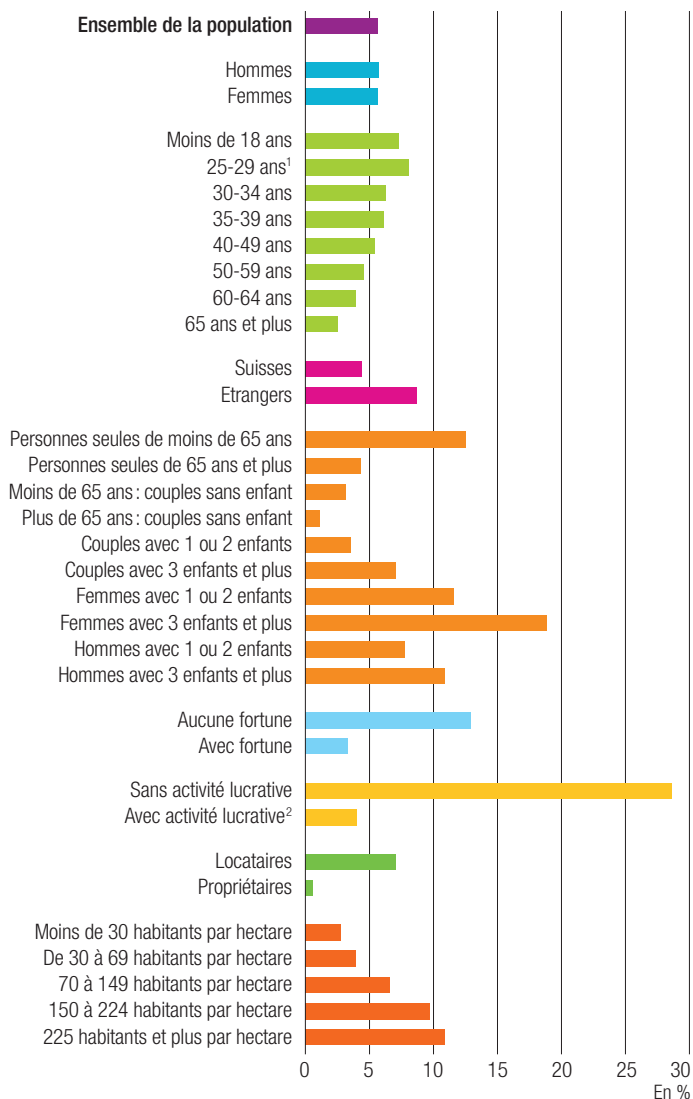
A l'inverse, le taux de pauvreté des couples avec enfants, qui sont deux à pouvoir assumer les charges financières et familiales du ménage, est plus faible (4,1 %).

Si les couples avec trois enfants et plus sont moins touchés par la pauvreté que les familles monoparentales, ils le sont davantage que le reste de la population (7,1 % contre 5,4%). Les personnes seules, qui doivent faire face à l'ensemble de leurs dépenses, sont également plus affectées par la pauvreté, en particulier lorsqu'elles sont âgées de moins de 65 ans (12 %).

LA PAUVRETÉ EST FORTEMENT LIÉE À L'ABSENCE D'ACTIVITÉ LUCRATIVE

Vivre dans un ménage dont aucun membre n'exerce d'activité lucrative² accroît sensiblement le risque d'être exposé à la pauvreté: les personnes qui se trouvent dans cette situation sont sept fois plus touchées que celles vivant dans un ménage avec un revenu d'activité (28 % contre 3,9%). De même, les personnes dont le ménage ne dispose d'aucune fortune sont elles aussi bien plus affectées par la pauvreté (13 %).

[F1] TAUX DE PAUVRETÉ, VAUD, 2018



¹ Les personnes de 18 à 24 ans ne sont pas incluses, car une partie d'entre elles, le plus souvent en formation, ne vivent plus chez leurs parents mais restent à leur charge.

² Personnes de 25 à 64 ans dont le ménage a eu au moins un revenu issu d'une activité lucrative durant l'année.

Seuil de pauvreté

La mesure de la pauvreté absolue reprend les standards développés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Toutefois, contrairement à l'OFS qui se base pour l'instant uniquement sur les revenus issus d'une enquête, Statistique Vaud, grâce à l'utilisation de données fiscales, peut tenir compte de la fortune et s'appuyer sur le potentiel de consommation. La pauvreté est ensuite définie comme le nombre de personnes vivant dans un ménage dont le potentiel de consommation se situe en dessous d'un seuil de pauvreté fixé selon les caractéristiques du ménage. Ce seuil repose sur les normes pour l'octroi de prestations d'aide sociale édictées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il comprend un montant forfaitaire pour couvrir les besoins de base (se nourrir, se vêtir, etc.), les frais effectifs pour le logement (loyer, y compris les charges et les éventuels intérêts hypothécaires) ainsi qu'une somme de 100 francs par mois et par personne âgée de plus de 16 ans pour des dépenses supplémentaires. Les loyers sont calculés selon le barème du revenu d'insertion. Ils sont adaptés selon les régions et augmentés de 20 % pour répondre à la situation de pénurie actuelle.

Aussi, comme le seuil de pauvreté repose sur des estimations de dépenses, le moindre changement de leur prise en compte peut faire basculer un ménage qui se trouvait juste en dessus du seuil dans une situation de pauvreté et vice versa.

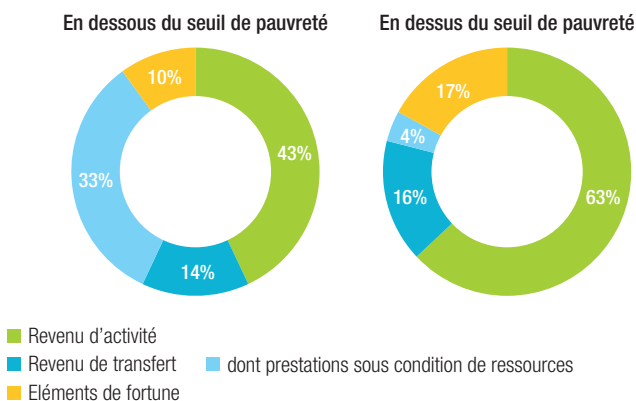
[T1] SEUIL DE PAUVRETÉ ET ÉCART MÉDIAN, VAUD, 2018

	Seuil de pauvreté en francs ¹	Écart médian en %
Personnes seules	2100	-24
Couples sans enfant	3100	-20
Couples avec 1 ou 2 enfants	4100	-17
Couples avec 3 enfants et plus	5100	-16
Familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants	3400	-18
Familles monoparentales avec 3 enfants et plus	4400	-23

¹ Moyenne mensuelle.

Exemple de lecture de l'écart médian: en 2018, la moitié des personnes seules en situation de pauvreté disposent de ressources financières qui se situent entre 24 % et 0 % du seuil de pauvreté, l'autre moitié fait face à un écart plus important. Cela signifie que la moitié de ces personnes vivent avec une somme qui se situe entre 1596 francs mensuels et 2100 francs.

[F2] POTENTIEL DE CONSOMMATION, VAUD, 2018



Dans une moindre mesure, les personnes d'origine étrangère (8,4%) et les locataires (6,9%) sont également surreprésentés au sein de la population pauvre. Par ailleurs, certaines étapes de vie (fin des études, entrée sur le marché de l'emploi, arrivée des enfants) peuvent se révéler critiques lorsque les moyens financiers viennent à manquer. Cela transparaît dans la répartition de la pauvreté selon l'âge; le taux de pauvreté a tendance à diminuer au fil des âges. Il faut toutefois relever que les moins de 18 ans dépendent normalement entièrement de leurs parents et c'est donc en réalité surtout la situation financière de ceux-ci qui exerce une influence. Les propriétaires (0,5%), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions à faible densité d'habitations (moins de 30 habitants par hectare, 2,7%) semblent être quant à eux davantage épargnés par la pauvreté.

LA PART DES REVENUS D'ACTIVITÉ EST PLUS FAIBLE POUR LES PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

La composition du potentiel de consommation des personnes vivant sous le seuil de pauvreté se distingue par une participation plus faible du revenu d'activité au revenu total (43% contre 63%) [F2]. Ces revenus constituent néanmoins toujours la première source de revenus. Pour les personnes en situation de pauvreté, les prestations sous condition de ressources³ jouent un rôle très important avec une contribution moyenne qui atteint un tiers du potentiel de consommation alors qu'elle est très mesurée pour le reste de la population. La fortune voit aussi sa part diminuer selon que l'on soit en dessus (17%) ou en dessous (10%) du seuil de pauvreté. Seuls les revenus de transfert (hors prestations sous condition de ressources) participent de manière relativement similaire au budget du ménage dans les deux cas.

LES PRESTATIONS SOUS CONDITION DE RESSOURCES FONT BAISSER LA PAUVRETÉ DE PLUS DE MOITIÉ...

La redistribution opérée par l'Etat, via les rentes et les prestations sociales, est déjà intégrée dans le calcul du taux de pauvreté. Afin de comprendre dans quelle mesure ces transferts contribuent à réduire la pauvreté, un revenu hypothétique peut être établi en déduisant ceux-ci du revenu disponible. Il existe différentes manières de considérer ces transferts. Dans les résultats présentés, seules les prestations sous condition de ressources octroyées par le canton ont été soustraites. Ces prestations contribuent à réduire notablement la

Revenus et fortune

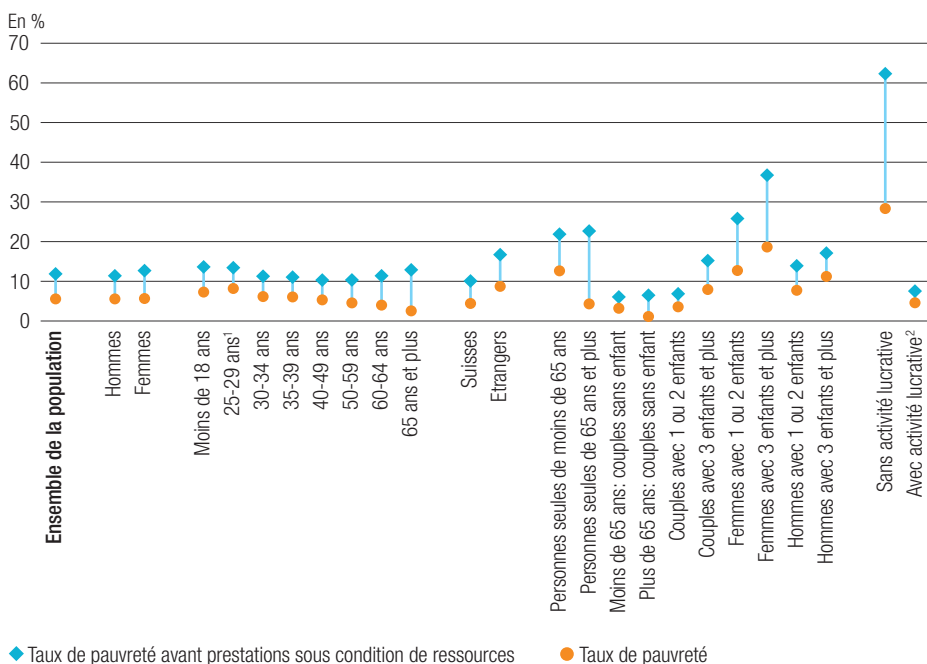
- **Revenus d'activité:** revenus issus d'une activité professionnelle, salariée ou indépendante.
- **Revenus de transfert:** indemnités journalières de l'assurance-chômage, rentes et indemnités journalières de l'assurance-invalidité, rentes vieillesse (1^{er}, 2^e, 3^e pilier), pensions alimentaires ainsi que prestations sous condition de ressources (revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie, prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, bourses d'études, avances sur pensions alimentaires et prestations complémentaires cantonales pour familles).
- **Revenus de fortune:** revenus de la fortune mobilière (intérêts et rendements des titres) et de la fortune immobilière (loyers).
- **Revenu disponible:** revenu brut (addition des revenus d'activité, de transfert et de fortune) moins les dépenses de transfert obligatoires (cotisations aux assurances sociales, impôts, primes d'assurance-maladie de base et pensions alimentaires versées).

Fortune: addition des fortunes immobilière et mobilière desquelles sont soustraites les dettes.

Éléments de fortune: addition des revenus de fortune et du quinzième de la fortune nette, fraction correspondant aux normes du revenu déterminant unifié. La fortune est ici considérée à moyen terme.

Potentiel de consommation: addition du revenu disponible et du quinzième de la fortune nette. Exemple: le potentiel de consommation d'une personne seule avec un revenu disponible de 43 000 francs et une fortune nette de 10 000 francs s'élève à 43 667 francs (43 000+10 000/15).

[F3] TAUX DE PAUVRETÉ AVANT PRESTATIONS SOUS CONDITION DE RESSOURCES, VAUD, 2018



◆ Taux de pauvreté avant prestations sous condition de ressources ● Taux de pauvreté

¹ Les personnes de 18 à 24 ans ne sont pas incluses, car une partie d'entre elles, le plus souvent en formation, ne vivent plus chez leurs parents mais restent à leur charge.

² Personnes de 25 à 64 ans dont le ménage a eu au moins un revenu issu d'une activité lucrative durant l'année.

pauvreté en la faisant reculer de plus de la moitié. Sans elles, le taux de pauvreté vaudois s'élèverait à 12% [F3]. Les subsides à l'assurance-maladie composent une grande partie de cette baisse (43%), suivis des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (28%) et du revenu d'insertion (20%).

...ET PLUS FORTEMENT ENCORE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Pour les personnes de moins de 65 ans, outre les subsides (41%), c'est surtout le revenu d'insertion (27%) qui favorise le recul global (-50%). Dès l'âge de la retraite atteint, les subsides et les prestations complémentaires à l'AVS, dont la portée s'élargit puisque celles-ci sont octroyées en

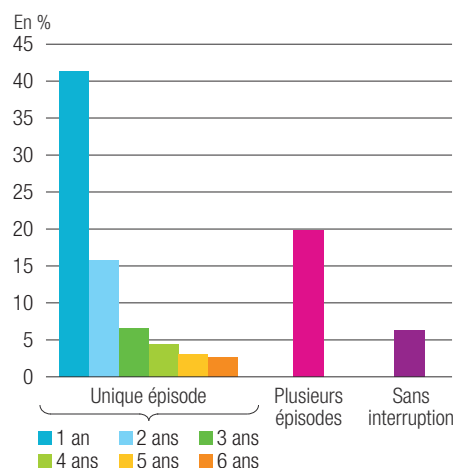
complément de la rente AVS, participent à elles deux (respectivement 47 % et 49 %) à la baisse importante du taux de pauvreté (-80%). Sans ces prestations, les personnes âgées seraient bien plus affectées par la pauvreté et figureraient même parmi les groupes d'âges les plus touchés.

Au sein de la population en âge de travailler, les personnes vivant dans des ménages sans aucune activité lucrative sont parmi celles qui bénéficient le plus des transferts: sans ces apports, leur taux de pauvreté se monterait à près de 63%. Les personnes d'origine suisse et les femmes voient elles aussi leur taux de pauvreté baisser relativement fortement (respectivement -59 % et -58%). Pour ces dernières, sans les prestations sous condition de ressources, leur taux de pauvreté serait même plus élevé que celui des hommes. Cela s'explique en partie par le fait que, tout comme pour les personnes d'origine suisse, elles sont surreprésentées au sein de la population âgée, catégorie qui connaît, grâce aux transferts, un recul important.

ENTRE 2012 ET 2018, PLUS D'UNE PERSONNE SUR DIX A CONNU LA PAUVRETÉ

Les situations de pauvreté peuvent fortement varier selon la durée: une courte période de pauvreté n'a pas le même impact sur le niveau de vie qu'une situation de pauvreté durable ou des épisodes de pauvreté récurrents. En effet, un ménage peut faire face à un bref épisode de pauvreté en mettant en place certaines stratégies, comme restreindre sa consommation ou puiser dans son patrimoine; sur le long terme, ces stratégies sont plus difficilement supportables. Entre 2012 et

[F4] DURÉE DE LA PAUVRETÉ ENTRE 2012 ET 2018, VAUD



Densité de population (par hectare)

La densité de population par hectare (soit le nombre de personnes vivant dans le même carré de 100x100 mètres que le ménage étudié) permet d'estimer le type d'habitat de chaque ménage. Les zones rurales et à majorité d'habitats individuels ont une faible densité tandis que les zones urbaines ont les densités les plus élevées. Les classes ont été définies selon la distribution suivante :

- 25 % des ménages vaudois sont situés dans des zones où la densité est inférieure à 30 habitants par hectare (P25) ;
- Les 25 % suivants résident dans des zones où la densité est comprise entre 30 et 69 habitants par hectare (P50, la médiane est de 70 habitants/hectare) ;
- Les 25 % suivants résident dans des zones où la densité est comprise entre 70 et 149 habitants par hectare (P75) ;
- Les 15 % suivants résident dans des zones où la densité est comprise entre 150 et 224 habitants par hectare (P90) ;
- 10 % des ménages habitent dans une zone où la densité est égale ou supérieure à 225 habitants par hectare.

Données et population de référence

Les données utilisées dans cet article sont issues de la base de données socioéconomique vaudoise (BDSEV). Cette base apparie des données anonymisées issues de plusieurs sources administratives (principalement des données civiles, fiscales ainsi que des informations issues des prestations sous condition de ressources). Ces données permettent une description fine des caractéristiques socioéconomiques des Vaudois. L'unité statistique utilisée dans cet article est le ménage, soit l'ensemble des personnes qui partagent un même logement. Pour les indicateurs financiers, l'ensemble des revenus et de la fortune des individus qui composent le ménage sont sommés et considérés comme communs à l'ensemble du ménage. La statistique prend en compte la population résidente vaudoise vivant en ménage privé et présente au 31 décembre de l'année étudiée. Pour les ménages avec enfants, seuls les enfants de 0 à 24 ans sont considérés. Par ailleurs, dans le cadre des analyses par groupe d'âges, les personnes de 18 à 24 ans ne sont pas incluses dans les résultats présentés. En effet, une grande partie de ces cas sont constitués de jeunes adultes qui ne vivent plus avec leurs parents mais qui sont encore soutenus par ceux-ci. Ces personnes bénéficient souvent de transferts informels de la part de leurs proches qui ne sont pas renseignés dans les données utilisées. Comme les informations sur ces transferts ne sont pas disponibles, le potentiel de consommation peut en réalité être plus haut que celui affiché dans les données à disposition et ainsi fausser les chiffres de la pauvreté pour cette population.

2018, 11 % de la population présente dans le canton de Vaud sur l'ensemble de la période a été touchée au moins une fois par la pauvreté.

LA PAUVRETÉ NE DURE GÉNÉRALEMENT PAS PLUS DE DEUX ANS

Dans plus de la moitié des cas, la pauvreté ne va pas au-delà de deux ans [F4]. La part des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté diminue ensuite au fur et à mesure que le nombre d'années augmente; en sept ans, 6% y sont restés sans interruption. En outre, 20% ont alterné entre des périodes de pauvreté et des périodes durant lesquelles leur situation financière s'est suffisamment améliorée pour sortir de la pauvreté. Dans la majorité des cas d'épisodes répétés (90%), les personnes n'en traversent pas plus de deux et chaque épisode dure en moyenne 1,7 an. Les personnes touchées durablement par la pauvreté (sans interruption durant sept ans), sont avant tout les personnes de 65 ans et plus. L'écart médian de pauvreté de ce groupe est toutefois parmi les plus proches du seuil de pauvreté: la moitié d'entre elles disposent de ressources financières de 12% en-deçà du seuil de pauvreté.

¹ Les données sont disponibles depuis 2012 et 2018 est l'année la plus récente.

² Les ménages de personnes âgées entre 25 et 64 ans avec activité lucrative sont définis comme ceux ayant eu au moins un revenu issu d'une activité lucrative durant l'année.

³ Les prestations sous condition de ressources interviennent selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire après examen des droits aux assurances sociales de la personne ainsi que de sa situation financière et en cas de besoin attesté.

Source des données: Base de données socioéconomique vaudoise (BDSEV).

